Commune d'Orp-Jauche

Calendrier 2012 des collectes de déchets

INTERCOMMUNALE DU BRABANT WALLON

Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	12 - 26	9 - 23	8 - 22	5 - 19	3 - 19(sa) - 31	14 - 28	12 - 26	9 - 23	6 - 20	4 - 18	3(sa) - 15 - 29	13 - 27
Papiers-cartons	19	16	15	12	10	7	5	2 - 30	27	25	22	20
Ordures ménagères	Tous les lundis et mardis en fonction des listes de rues au verso (le lendemain si jour férié)											
Encombrants	Enlèvements sur demande (voir au verso)											

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 20 h.**
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils ne sont pas collectés**, contactez l'IBW au plus tard le lendemain. Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.
- En cas de travaux, déposez vos déchets **en début de chantier**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Un problème concernant les collectes de déchets ou les bulles à verre ? Contactez l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon).

0800 49 057

valmat@ibw.be

Horaires et adresse de votre parc à conteneurs

Chemin de Jandrain, 1350 Orp-Jauche, T 019 63 65 15

- **Horaire d'hiver (du 01.11 au 31.03) :** du lundi au samedi de 10 h à 17 h 15.
- **Horaire d'été (du 01.04 au 31.10) :** du lundi au vendredi de 11 h à 18 h 15. le samedi de 10 h à 17 h 15.
- **Jours de fermeture :** les dimanches, les jours fériés légaux, le **27.09.2012**, le **02.11.2012** et le **26.12.2012.**

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois !
Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment et plâtres.

Suivez le guide de tri des emballages papiers-cartons et verre

Papiers-cartons

Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

Interdit

Papiers et cartons souillés ou gras, papier cellophane, papier et sachets en aluminium, papier peint

Collecte en porte-à-porte*

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Enlevez le film plastique des publications
- Maximum 1 m³
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

A jeter dans la poubelle classique

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

Aucun autre objet en verre

Verre incolore

Verre coloré

A déposer dans les bulles*

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré
- Entièrement vide
- Ni couvercle ni bouchon

Interdit

Verre résistant aux hautes températures (ex. plats allant au four, plaques en vitrocéramique), porcelaine et céramique, récipients en terre cuite, opaline et cristal, verre plat tel que vitres et miroirs, ampoules et tubes néon

A déposer au parc à conteneurs

Remarque

Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.

Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

Le tri parfait, on y est presque.
www.trionsmieux.be

Suivez le guide de tri des emballages PMC

Bouteilles et flacons en Plastique

Aucun autre emballage ou objet en plastique

Emballages Métalliques

Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

Cartons à boissons

Collecte en porte-à-porte* dans le sac PMC

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Entièrement vide
- Volume maximum : 8 litres
- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC

Interdit

Tous les autres emballages et objets en plastique (pots, barquettes, sacs en plastique, films...), frigolite et papier aluminium

A jeter dans la poubelle classique

Remarques

- Les emballages qui ont contenu des substances toxiques ou corrosives sont interdits dans le sac bleu
- Les seringues sont à déposer au parc à conteneurs

E.R.: J. Goossens • Fost Plus asbl • Rue Martin V 40 • BE-1200 Bruxelles • 2011 Imprimé sur papier 100% recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets, visitez le site internet de l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) : www.ibw.be

info sur le tri et le recyclage :
www.fostplus.be

Commune d'Orp-Jauche

Collectes des ordures ménagères:

Toutes les rues de Folx-les-Caves, Jandrenouille et Jandrain : tous les lundis. Toutes les rues d'Enines, Marilles et Noduwez : tous les mardis
En outre :

ORP-LE-GRAND

rue Sylvain Bawin	Lundi	rue Émile Looze	Lundi
rue de Biamont	Mardi	rue Eugène Malevé	Lundi
rue du Bonsopré	Lundi	rue de la Marne	Lundi
rue de Bost	Lundi	rue de Merdorp	Mardi
rue du Château Rose	Mardi	rue Louis Michotte	Lundi
rue du Chemin de Fer	Lundi	rue de Montenaeken	Mardi
rue du Chaufour	Lundi	rue Achille Motte	Lundi
Chavée aux Lapins	Lundi	rue de Noduwez	Lundi
rue Henri Collin	Lundi	rue Alphonse Obers	Lundi
rue du Crécou	Lundi	rue Virgile Ovart	Lundi
rue Cyrille Dewael	Lundi	rue du Paradis	Mardi
rue de la Distillerie	Mardi	avenue Henri Pirard	Lundi
rue de la Grande Ferme	Mardi	rue du Pirchat	Mardi
rue de Fontigny	Mardi	place du 11e Dragons Fr.	Lundi
rue H. Grenier	Lundi	place Albert Dupont	Lundi
rue Camille Haccourt	Lundi	place du Home	Lundi
rue Jules Hagnoul	Lundi	place Joseph Grégoire	Lundi
impasse Debauge	Lundi	rue des Prés	Lundi
impasse de la Sucrerie	Mardi	rue Sainte Adèle	Mardi
rue Léon Jacquemin	Lundi	rue Sainte Barbe	Lundi
rue Edmond Jadot	Lundi	sentier de Petit Hallet	Mardi
rue Joseph Jadot	Mardi	rue de la Station	Lundi
rue de Jandrain	Lundi	rue de Thisnes	Mardi
rue Capitaine Lefèvre	Lundi	avenue E. Vandervelde	Lundi
rue de Libertange	Lundi	rue du Vieux Moulin	Lundi
rue de Lincent	Lundi		

JAUCHE

rue de la Batte	Lundi	Grand'Place	Lundi
rue du Bois	Mardi	rue de l'Heusard	Mardi
rue des Sept Bonniers	Mardi	rue de l'Hulpeau	Lundi
rue de la Bruyère	Mardi	rue de Marilles	Mardi
rue Sergent Léon Charlier	Lundi	rue Brig.Laurent Mélard	Mardi
rue du Cimetière	Lundi	rue du Mont	Lundi
rue des Corrées	Mardi	impasse Ch. Mottoulle	Lundi
rue de la Cure	Lundi	rue du Moulin	Mardi
ruelle du Cuvé	Lundi	rue de Namur	Lundi
rue des Écoles	Lundi	rue de la Place	Lundi
rue d'en Bas	Mardi	rue de la Poste	Lundi
rue d'en Haut	Lundi	place de la Roulette	Lundi
avenue Albert Drossart	Lundi	avenue Adrien Stas	Mardi
Chavée d'Enines	Lundi	sentier des Corrées	Mardi
rue des Étangs	Lundi	rue Tiége de Perwez	Mardi
rue Renneau Fossé	Lundi	rue de la Tombale	Mardi
rue de Folx-les-Caves	Lundi	rue du Tri al Mé	Mardi
rue de Frambais	Mardi	rue de la Vallée	Mardi
rue de la Gare	Lundi	Vieux Chemin de Hannut	Lundi
avenue Rodolphe Gossia	Lundi	rue Josse Willems	Lundi

S'il s'agit d'un jour férié, la collecte sera assurée le lendemain !!!
Les sacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte **après 20 heures** ou le jour de la collecte **avant 6 heures du matin.**
Placez-les visiblement sur la voie publique et employez les sacs réglementaires de la Commune.

Collectes des déchets encombrants

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au parc à conteneurs (voir adresse au recto).
Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au parc à conteneurs (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) au n° gratuit : **0800 49 057**

L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume,...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent.
Les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée. Il est conseillé de les sortir le jour même pour éviter tout dépôt sauvage.

Le prix de l'enlèvement est fixé à 10 € pour les 2 premiers m³. Un m³ supplémentaire pourra être évacué au prix de 10 €.
Le maximum autorisé est donc de 3 m³ pour un prix de 20 €.

Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement comptant et de signer un bon d'enlèvement.
En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé !

Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle ! Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :
volume total maximum : 2 m³ - objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 3 m x 1,5 m
Grands objets en plastique (bassines, meubles, tables, chaises, gouttière en PVC, etc.)
Grands objets en métal (bassines, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)
Grands objets en bois (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.) • Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.
Verres plats (miroirs, vitres, carreaux, etc.) (à bien emballer, pensez aux chargeurs !)
Souches, troncs d'arbre et branchages inférieurs à 3 m de long et bien ficelés en fagots.
Equipements électriques et électroniques (lave-vaisselle, lave-linge, frigo, etc.)
Grands objets inertes (lavabos, cuvettes de wc et bacs)
Pneus

Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères !
Vos encombrants sont mis en centre d'enfouissement technique (décharge). Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

TYPE DE DECHET REFUSE	COMMENT LES EVACUER ?	TRAITEMENT PREVU
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	→ Sac poubelle d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)	Incinération avec récupération d'énergie
PMC	→ Sac poubelle PMC bleu (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	→ Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocaux en verre	→ Bulles à verre ou parcs à conteneurs	Recyclage
Déchets verts : tontes de pelouse, feuilles, ...	→ Compostage et broyage à domicile → Parcs à conteneurs (si < 2 m³) → Plate-forme de compostage de l'IBW à Basse-Wavre 010 84 53 93 (si > 2 m³)	Compostage
Petits déchets inertes : briquaillons, briques, tuiles, carrelages, béton, ...	→ Parcs à conteneurs (si < 2 m³) → Louer un conteneur (si > 2 m³)	Recyclage
Déchets spéciaux : peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon, ...	→ Parcs à conteneurs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit ») : tôles ondulées, ardoises, tuyaux, ...	→ Parcs à conteneurs (dans sacs agréés achetés à la Commune) → Centres agréés (si grandes quantités, voir http://environnement.wallonie.be)	Mise en CET (décharge) spécifique
Bonbonnes de gaz	→ Magasins ou stations-service	Valorisation

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle !

Collectes des sapins de Noël

Les 16, 17 et 18 janvier 2012 pour toute la Commune.

Points de vente des sacs poubelles

Consultez le site de l'IBW à la page http://www.ibw.be/valo-sacs.htm

Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Pour toutes les collectes (sauf les sapins de Noël), si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) :

Tél. gratuit : 0800 49 057

E-mail : valmat@ibw.be

Pour les sapins de Noël, contactez votre administration communale.

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets, visitez le site internet de l'IBW : www.ibw.be

INTERCOMMUNALE DU BRABANT WALLON

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Fostplus